

État de New York
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**INSCRIPTION POUR LA PARTICIPATION AUX OPÉRATIONS DE SECOURS,
DE RÉCUPÉRATION ET/OU DE NETTOYAGE DU WORLD TRADE CENTER**
(Affirmation conformément à §162 de la loi sur la santé et la sécurité au travail)

Veillez lire entièrement et attentivement le contexte et les instructions ci-dessous avant de remplir l'affirmation commençant à la page 3.

CONTEXTE

1. Le 14 août 2006, l'article 8-A de la loi sur la santé et la sécurité au travail (Workers' Compensation Law, WCL) a été promulgué pour prolonger le délai accordé aux « participants » aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center qui souffrent, ou pourraient souffrir à l'avenir, d'une « pathologie admissible » dans le cadre du dépôt d'une demande d'indemnisation pour perte de salaire ou prestations médicales liées aux accidents du travail, et pour permettre à la Commission de rouvrir les demandes de la sorte précédemment rejetées comme inopportunes. L'article 8-A a été récemment révisé pour modifier la définition de « pathologie admissible » et pour prolonger le délai d'inscription.
2. Un « participant aux opérations de secours, de récupération ou de nettoyage du World Trade Center » (appelé « participant ») est défini dans le §161(1) de la loi sur la santé et la sécurité au travail (WCL) comme tout :
 - (a) **employé** qui, dans le cadre de son emploi, ou (b) bénévole sur présentation au Conseil d'une preuve jugée satisfaisante par le Conseil selon laquelle il :
 - (i) a participé aux opérations de secours, de récupération ou de nettoyage sur le site du World Trade Center entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002, ou
 - (ii) a travaillé au Fresh Kills Land Fill de la ville de New York entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002, ou
 - (iii) a travaillé à la morgue de la ville de New York ou à la morgue temporaire sur les quais du côté ouest de Manhattan entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002, ou
 - (iv) a travaillé sur les barges entre le côté ouest de Manhattan et le Fresh Kills Land Fill de la ville de New York entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002.
3. Le « site du World Trade Center » est défini comme « tout endroit en dessous de la ligne partant de la Hudson River et de Canal Street ; de l'est sur Canal Street jusqu'à Pike Street ; du sud sur Pike Street jusqu'à l'East River ; et s'étendant jusqu'à la pointe inférieure de Manhattan. »
4. Une « pathologie admissible » est définie comme l'une des maladies ou pathologies suivantes qui résulteraient d'une exposition dangereuse lors d'une participation aux opérations de secours, de récupération ou de nettoyage du World Trade Center :
 - (a) Maladies des voies respiratoires supérieures et des muqueuses, y compris des pathologies telles que la conjonctivite, la rhinite, la sinusite, la pharyngite, la laryngite, les maladies des cordes vocales, l'hyperréactivité des voies respiratoires supérieures, et la trachéobronchite, ou une combinaison de ces pathologies ;
 - (b) Maladies des voies respiratoires inférieures, notamment la bronchite, l'asthme, le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies respiratoires, et différents types de pneumonite, tels que l'hypersensibilité, la granulomatose et les troubles éosinophiliques ;
 - (c) Maladies du tractus gastro-œsophagien, y compris l'œsophagite et le reflux, aigus ou chroniques, causés ou aggravés par une exposition ;
 - (d) Maladies de l'axe psychologique, y compris le trouble de stress post-traumatique, l'anxiété, la dépression, ou toute combinaison de ces pathologies ; ou
 - (e) Nouvelles maladies résultant d'une exposition au fur et à mesure qu'elles surviennent à l'avenir, notamment les cancers, la maladie pulmonaire obstructive chronique, les maladies liées à l'amiante, l'empoisonnement aux métaux lourds, les maladies musculo-squelettiques, et les troubles psychologiques chroniques.
5. Pour que la demande d'un participant aux opérations de secours, de récupération ou de nettoyage du World Trade Center entre dans le champ d'application de l'article 8-A de la loi sur la santé et la sécurité au travail, le participant doit s'inscrire auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (« Commission »). Le formulaire d'inscription (WTC-12) doit être déposé au plus tard le 11 septembre 2026.
6. L'inscription exige que cette affirmation soit remplie avec exactitude et honnêteté, et que l'original soit déposé auprès du bureau de district de la Commission ou de la poste centrale du sud de l'État (voir les adresses ci-dessous) au plus tard le 11 septembre 2026.

INSTRUCTIONS

- A. Si vous étiez un « participant » aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center, tel que ce terme est défini ci-dessus, vous êtes tenu de fournir les informations demandées par la Commission dans l'affirmation ci-jointe si vous avez été exposé à des conditions dangereuses qui vous font souffrir, ou pourraient vous faire souffrir à l'avenir, d'une « pathologie admissible » pour laquelle vous déposerez, pourriez déposer ou avez déposé, une demande d'indemnisation en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

- B. Veuillez remplir l'affirmation en fournissant les informations suivantes :
- Rubrique 1** – Indiquez votre adresse de résidence actuelle, y compris le numéro de votre appartement (le cas échéant), le numéro de rue, le nom de la rue, la ville, l'État et le code postal. Indiquez votre adresse postale si elle diffère de l'adresse de résidence fournie. Assurez-vous d'inclure votre numéro de téléphone. Veuillez indiquer votre numéro de sécurité sociale et votre date de naissance au format mois/jour/année.
- Rubrique 2** – Cette phrase indique simplement que vous avez participé aux opérations de secours, de récupération et de nettoyage du World Trade Center entre le 11 septembre 2001 et le 12 septembre 2002, sur le site du World Trade Center, au Fresh Kills Land Fill, à la morgue de la ville de New York ou la morgue temporaire, ou sur les barges entre le côté ouest de Manhattan et le Fresh Kills Land Fill.
- Rubrique 3** – Indiquez si vous avez participé aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center en tant qu'employé (dans le cadre de votre emploi rémunéré) ou en tant que bénévole (non pas dans le cadre de votre emploi, mais sur votre propre initiative et sans rémunération).
- Rubrique 4** – Énumérez avec une brève description toute preuve de vos activités en tant que bénévole, comme par exemple, un badge, des lettres, des déclarations, des photos, un hébergement, etc.
- Rubrique 5** – Remplissez le tableau. Précisez les dates et les lieux de votre participation aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center au mieux de vos capacités. Décrivez le travail que vous avez effectué à chaque endroit aux dates où vous vous y trouviez. Indiquez le nom complet et l'adresse de votre ou vos employeurs, ou de l'entité de secours/agence de bénévoles auprès de laquelle vous vous êtes porté volontaire, pendant la période de participation aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center, et, le cas échéant et si vous le connaissez, le nom de la compagnie d'assurance de votre employeur.
- Rubrique 6** – Indiquez si vous avez déjà déposé une demande d'indemnisation pour accident du travail auprès de la Commission concernant votre participation aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center. Si tel est le cas, vous devez inclure la date à laquelle la demande a été déposée et le numéro de dossier WCB.
- Rubrique 7** – Cette rubrique indique que vous comprenez que le dépôt de l'affirmation, et donc l'inscription en tant que « participant », ne constitue pas un dépôt de demande d'indemnisation en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail. Pour déposer une demande d'indemnisation, vous devez soumettre le formulaire C-3 ou le formulaire WTCVol-3 à la Commission dans le délai imparti.
- Rubrique 8** – Cette rubrique indique que vous comprenez que la loi pénalise les personnes qui soumettent de faux justificatifs ou qui font de fausses déclarations à la Commission.
- C. Après avoir rempli l'affirmation, veuillez la relire pour vous assurer qu'elle est honnête et exacte.
- D. Signez l'affirmation. ATTENTION : en signant cette déclaration, vous jurez et affirmez que les informations fournies sont exactes et que les déclarations faites sont honnêtes sous peine de parjure. Vous déclarez également que vous comprenez que la loi prévoit des sanctions en cas de parjure, de fausses déclarations délibérées dans le cadre d'une réclamation auprès d'une assurance, ou de soumission d'un faux instrument de dépôt.
- E. Vous devez déposer l'original de l'affirmation auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2026 à l'adresse postale centralisée de la Commission : P.O. Box 5205, Binghamton, N.Y. 13902.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- F. Le dépôt de cette affirmation auprès de la Commission **N'EST PAS** considéré comme un dépôt de demande d'indemnisation en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail. Pour déposer une demande d'indemnisation en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail, vous devez soumettre un formulaire C-3 (Demande d'indemnisation de l'employé) ou WTCVol-3 (Demande d'indemnisation du bénévole du World Trade Center) auprès de la Commission dans le délai imparti.
- G. **VEUILLEZ NOTER** : Si vous avez déjà déposé une demande d'indemnisation en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail liée à votre participation aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center, et qu'elle a été rejetée par la Commission parce que vous n'en aviez pas avisé votre employeur en temps opportun ou n'aviez pas déposé la demande auprès de la Commission dans le délai imparti, la Commission rouvrira et réexaminera cette demande À CONDITION QUE votre affirmation soit déposée auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2026.
- H. **VEUILLEZ NOTER** :
- Le « participant » doit s'inscrire en déposant une affirmation auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2026, afin que la période de dépôt de la demande prolongée s'applique à sa demande.
 - Si un « participant » a déjà déposé une demande d'indemnisation en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail liée à une « pathologie admissible » et que celle-ci avait été rejetée parce que tardive, et qu'il omet maintenant de déposer une affirmation dans le délai imparti auprès de la Commission, la demande du « participant » ne sera pas rouverte et réexaminée par la Commission. Sauf qu'une demande d'un participant aux opérations de secours, de récupération ou de nettoyage du World Trade Center dont la pathologie est apparue entre le 11 septembre 2012 et le 11 septembre 2021 ne sera pas rejetée dans le cadre de la section 18 ou de la section 28 du présent chapitre si elle est déposée au plus tard le 11 septembre 2026. Toute demande de la sorte d'un participant aux opérations de secours, de récupération ou de nettoyage du World Trade Center dont la pathologie est apparue entre le 11 septembre 2012 et le 11 septembre 2021 et qui a été rejetée dans le cadre de la section 18 ou 28 du présent chapitre sera réexaminée par la Commission.
 - Le délai prolongé pour déposer une demande ne s'appliquera qu'aux demandes de « participants » qui s'inscrivent en déposant une affirmation auprès de la Commission au plus tard le 11 septembre 2026.

Inscription pour participation aux opérations de secours, de récupération
et/ou de nettoyage du World Trade Center

(Affirmation conformément à §162 de la loi sur la santé et la sécurité au travail)

L'INSCRIPTION NE CONSTITUE PAS UN DÉPÔT DE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR ACCIDENT DU TRAVAIL

Dans le cadre de l'inscription de

_____, Participant(e)
(vos prénom, initiale du deuxième prénom et nom de famille)

AFFIRMATION

Concernant la participation aux opérations de secours, de
récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center.

WCL§162

Je, _____ (vos prénom, initiale du deuxième prénom et nom de famille
en caractères d'imprimerie) **affirme :**

1. Je suis le/la participant(e) nommé(e) ci-dessus et je réside à _____
_____ (numéro et nom de la rue, ville, État, code postal,
et pays si hors États-Unis.). Mon adresse postale (si elle diffère de mon adresse de résidence)

Mon numéro de téléphone est le _____ (indicatif, numéro). Mon numéro de sécurité sociale est le
_____ (facultatif) et ma date de naissance est le _____.

2. J'ai participé aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center, tel que ce
terme est défini dans la loi sur la santé et la sécurité au travail §161 (1). (Voir la page d'instructions pour une
définition complète.)

3. J'ai participé aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center telles que
définies dans la loi sur la santé et la sécurité au travail §161 (1) en tant que (*précisez si vous avez participé
en tant qu'employé ou bénévole*) _____. (Une personne a participé en tant qu'employé si elle a effectué
le travail dans le cadre de son emploi et a perçu une rémunération. Une personne a participé en tant que bénévole si le travail effectué ne faisait
pas partie de son emploi, elle n'avait pas reçu d'ordre de participer de son employeur, et elle n'a pas été payée pour les services rendus.)

4. J'ai les preuves suivantes de mes activités en tant que **bénévole** _____
(énumérez toutes les preuves telles que des photos, des badges, des lettres, etc. de vos activités de bénévolat). (Si vous n'avez pas participé en
tant que bénévole, rayez ce paragraphe.)

5. Les dates et les lieux auxquels j'ai travaillé en tant que participant, une description du travail que j'ai effectué,
le nom et l'adresse de mon employeur pendant que j'étais participant, ou le nom de l'agence ou de l'entité qui
a orienté ma participation bénévole, et la compagnie d'assurance, le cas échéant et/ou si elle est connue de
mon employeur, sont les suivants :

Dates de participation	Lieux de participation	Description du travail effectué	Nom de l'employeur/entité ou agence de secours	Adresse de l'employeur/entité ou agence de secours	Nom de la compagnie d'assurance de l'employeur (si connu)

6. Je (indiquez « **ai** » ou « **n'ai pas** ») _____ déposé une demande auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (ci-après dénommée la « Commission ») liée à ma participation aux opérations de secours, de récupération et/ou de nettoyage du World Trade Center telles que définies dans la loi sur la santé et la sécurité au travail §162 (1). J'ai déposé ma demande le _____ (date à laquelle la demande a été déposée auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail) et le « numéro de dossier WCB » pour la demande déposée est le _____ (numéro à huit chiffres attribué par la Commission de la santé et de la sécurité au travail).
7. Je comprends que le dépôt de cette affirmation auprès de la Commission ne constitue pas un dépôt de demande d'indemnisation et n'entraînera pas la création d'un dossier de la part de la Commission. Je comprends que pour déposer une demande, je dois soumettre le formulaire C-3, Demande d'indemnisation de l'employé, ou le formulaire WTCVol-3, Demande d'indemnisation du bénévole du World Trade Center, auprès de la Commission dans le délai imparti.
8. Je comprends que la loi prévoit des sanctions pour parjure pour avoir sciemment fait de fausses déclarations dans un document écrit fourni lors du dépôt auprès d'une entité publique telle que la Commission, ou pour avoir délibérément fait de fausses déclarations dans le cadre d'une réclamation auprès d'une assurance. En signant mon nom ci-dessous, je jure et j'affirme sous peine de parjure que les informations et déclarations que j'ai faites aux présentes sont honnêtes.

Signature complète

(encre seulement -- utiliser un stylo à bille bleu si possible)

J'affirme en ce _____ jour du mois de _____, sous les peines de parjure prévues par les lois de New York, qui pourraient inclure une amende ou une peine d'emprisonnement, que ce qui précède est vrai, et que je comprends que ce document pourrait être déposé dans le cadre d'un procès ou d'une procédure auprès d'un tribunal.